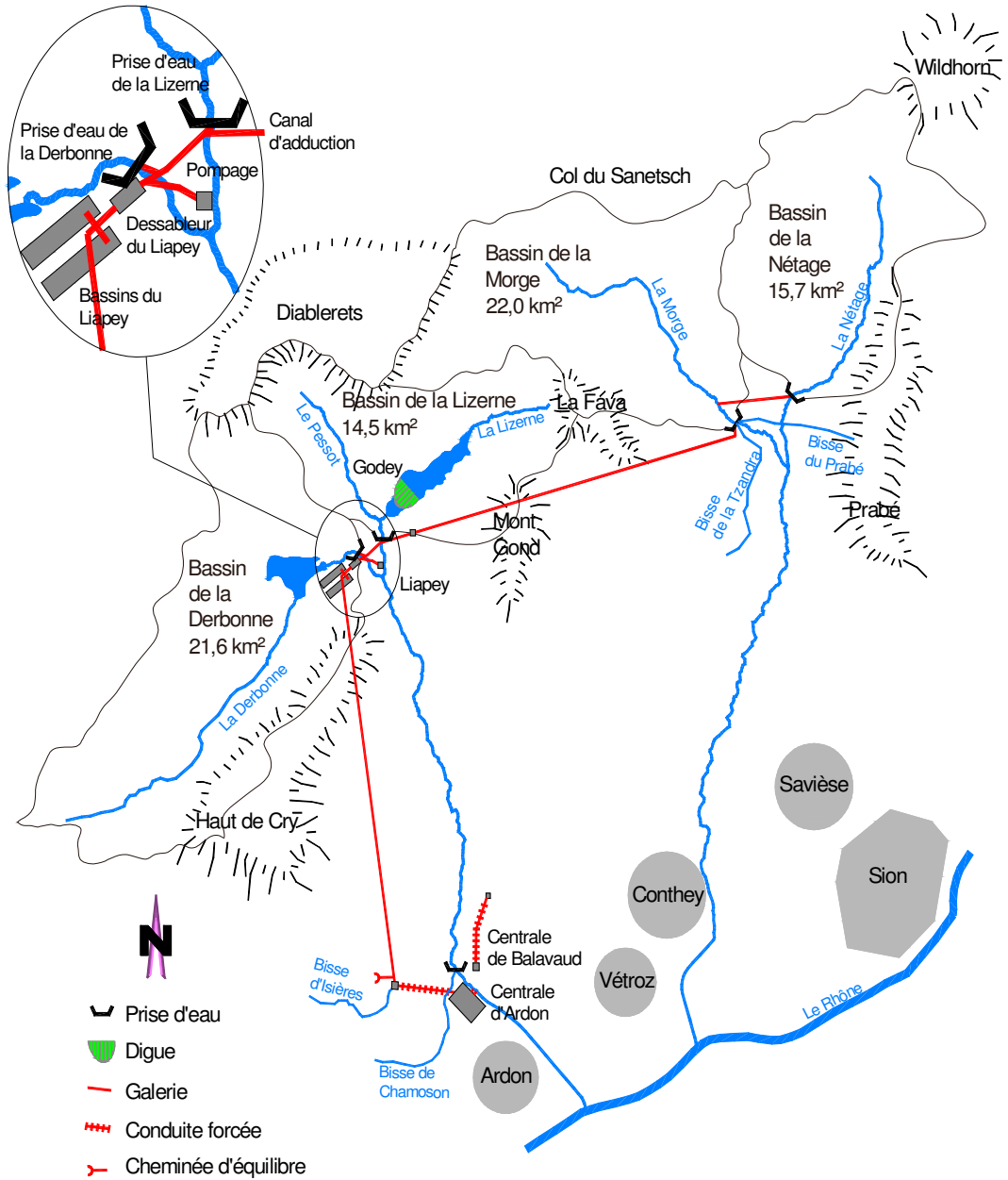


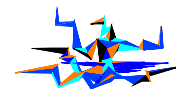


53^e RAPPORT DE GESTION

2009/2010

LIZERNE ET MORGE S.A. SION





ACTIONNAIRES

Electricité de Laufenbourg S.A. (EGL)	50 %
FMV S.A. (FMV)	20 %
Ville de Sion (SION)	20 %
Ville de Sierre (SIERRE)	10 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 3 ans, soit de 2009 à 2011.

MM. Alfred Squaratti	à Sion, Président
Florian Grognuz	à Cheseaux-Noréaz, Vice-Président
Nicolas Antille	à Veyras
Raoul Albrecht	à Baden
Guy Bühler	à Belmont-sur-Lausanne
Paul Michellod	à Leytron

Représentant des communes concédantes

M. Stéphane Germanier, à Vétroz

Délégué du Gouvernement valaisan

M. Guy Cotter, à Ayent

Secrétaire du Conseil d'administration

M. Raphaël Morisod, à Sion

ORGANE DE RÉVISION

Fiduciaire FIDAG S.A., à Sion

GESTION ET EXPLOITATION

L'Energie de Sion-Région S.A., à Sion



EXPLOITATION

Au cours de l'exercice 2009/2010, l'exploitation de l'aménagement s'est déroulée sans incident notable. La production est restée très modeste avec 90.5 % de la moyenne multiannuelle. Un été au faible volume de précipitations, un automne très chaud et sec suivi d'un hiver froid expliquent ce faible résultat.

Les révisions se sont déroulées comme de coutume durant la période hivernale. La roue Pelton du groupe 2 a été remplacée pour procéder aux réparations périodiques en atelier.

La retenue du Godey a été purgée durant l'été 2009. Deux dragues flottantes ont été utilisées pour aspirer quelques 20'000 m³ de sédiments déposés à proximité de la prise d'eau de la vanne de fond. Le matériel extrait a ensuite été rejeté en aval de la prise de la Lizerne au moyen d'une conduite de 700 mètres aménagée à cet effet.

La visite annuelle de la digue du Godey fut effectuée en présence de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). A cette occasion, une inspection détaillée du revêtement d'étanchéité de l'ouvrage eut lieu en collaboration avec une entreprise spécialisée.

Le groupe de production de la centrale de Balavaud, dont la roue Pelton est en fin de vie, voit sa puissance limitée à 50 % de sa valeur nominale. Une nouvelle roue est attendue pour début mai 2010.

Afin d'améliorer la sécurité lors des travaux de construction et d'exploitation du futur dépotoir à sédiments en amont de l'usine d'Ardon, ainsi que pour renforcer la qualité et la fiabilité de l'alimentation électrique dans la région de Derborence, l'assainissement des alimentations électriques de l'usine d'Ardon et de la vallée de la Lizerne a été entreprise. L'actuelle ligne 8 kV qui remonte la vallée de la Lizerne sera abandonnée au profit d'une alimentation 16 kV en provenance de la prise d'eau de la Morge. L'usine et les installations de la vanne de tête de la conduite forcée seront également alimentées en 16 kV. La construction d'une nouvelle station transformatrice à Ardon et la pose partielle des câbles 16 kV dans la galerie de la Morge ont été réalisées durant cet exercice.



Purge de la retenue du Godey



Période

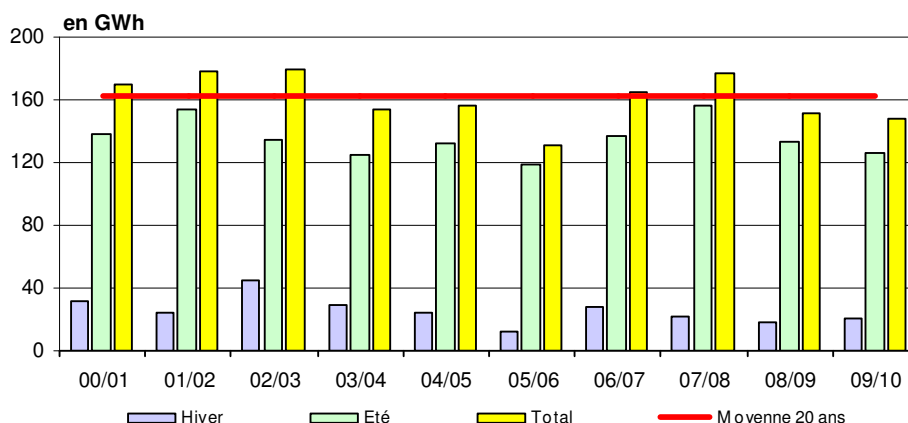
Le présent rapport couvre la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Production d'énergie

La production de l'année 2009/2010, groupe auxiliaire compris, se situe à 9.5 % en dessous de la moyenne des 20 dernières années.

La production totale brute de l'aménagement se répartit de la manière suivante :

	2009/2010 MWh	2008/2009 MWh	Moyenne des 20 ans MWh
Production d'été	126'419	133'668	135'579
Production d'hiver	20'918	17'745	27'311
Production annuelle	147'337	151'413	162'890
Concessions et pertes	- 1'159	- 2'215	- 2'240
Production partenaires	146'178	149'198	160'650

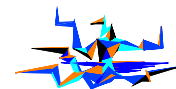


La petite centrale de Balavaud a produit durant l'année hydrologique 1'721 MWh. Cette production représente environ le 77.5 % de la moyenne multiannuelle (20 ans).

Après déduction des pertes et des fournitures d'énergie aux communes concédantes, la production totale nette mise à disposition des partenaires s'élève à 146'178 MWh.

Personnel

L'effectif du personnel mis à disposition pour l'exploitation de l'aménagement compte 9 collaborateurs à la clôture de l'exercice. Le Conseil d'administration remercie la direction et le personnel pour la qualité et l'intensité de leur engagement au cours de l'année écoulée.

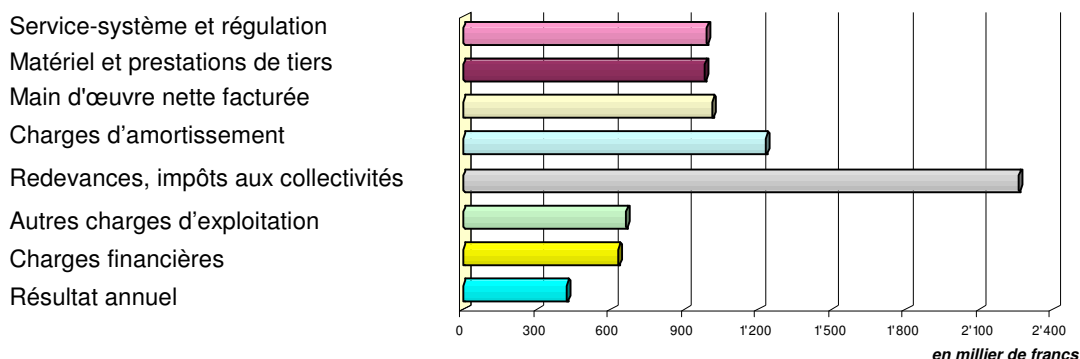


COMPTES ANNUELS

Charges et produits

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2009/2010 s'élève à CHF 7.021 mio, en augmentation de CHF 1.268 mio par rapport à l'exercice précédent.

La progression des dépenses prises en charge par les partenaires (de CHF 6.344 mio à CHF 7.263 mio) est essentiellement due aux charges des Services-Système Généraux (SDL) imputées selon la législation sur l'approvisionnement en électricité sur les aménagements de plus de 50 MW.



Le "résultat" permet l'attribution d'un dividende correspondant à un intérêt équitable sur le capital mis à disposition par les actionnaires. Le dividende 2009/2010 proposé à l'Assemblée générale se monte à 4 % du capital-actions.

Actif

Les créances sur ventes et prestations concernent principalement le montant facturé pour la vente de la production de la centrale de Balavaud ainsi que du groupe auxiliaire.

Le compte de régularisation de l'actif englobe la valeur des impôts anticipés et les primes d'assurances payées à l'avance, ainsi que la normalisation des décomptes avec le SDL.

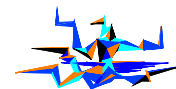
Passif

Les dettes sur achats et prestations concernent principalement les fournisseurs payés après la clôture de l'exercice, ainsi que les décomptes des charges avec les partenaires-preneurs d'énergie.

Le compte de régularisation du passif englobe les redevances courues et les recettes reçues d'avance.

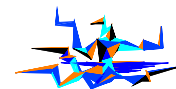
Organe de révision

L'Assemblée générale du 21 août 2009 a confié le mandat de révision, pour une année, à la Fiduciaire FIDAG S.A., à Sion.



COMPTE DE PROFITS ET PERTES

en mille CHF	Annexe	2009/10	2008/09
Frais annuels à la charge des partenaires	5	7 263	6 344
Autres produits d'exploitation	6	1 073	741
Produits d'exploitation		8 336	7 085
Service-système et régulation		-989	-26
Matériel et prestations de tiers		-982	-643
Main d'œuvre facturée	19	-1 167	-1 150
Redevances et impôt spécial	7	- 1 728	-1 778
Energie gratuite, de restitution		-41	-36
Charges d'amortissement		-1 230	-1 233
Autres charges d'exploitation		-663	-666
Impôts sur le capital et impôts divers		-221	-221
Charges d'exploitation		-7 021	-5 753
Résultat avant intérêts et impôts		1 315	1 332
Produits financiers		3	13
Charges financières	8	-634	-660
Produits/Charges hors exploitation	9	5	4
Résultat avant impôt sur le bénéfice		689	689
Impôt sur le bénéfice	10	-268	-268
Résultat		421	421



BILAN

en mille CHF	Annexe	31.03.2010	31.03.2009
Immobilisations corporelles	11	35 926	36 590
Immobilisations incorporelles	11	260	267
Total de l'actif immobilisé		36 186	36 857
Créances résultant de ventes et de prestations	12	475	165
Autres créances		0	0
Comptes de régularisation actif	13	93	705
Liquidités	4	463	25
Total de l'actif circulant		1 031	895
TOTAL DE L'ACTIF		37 217	37 752
Capital-actions		10 000	10 000
Réserve générale		1 081	1 060
Résultat au bilan		421	421
Total des fonds propres		11 502	11 481
Dettes financières à long terme	14	23 000	24 000
Total des fonds étrangers à long terme		23 000	24 000
Dettes résultant d'achats et de prestations	15	958	334
Dettes financières à court terme	16	1 000	1 470
Autres dettes	17	0	1
Comptes de régularisation passif	18	757	466
Total des fonds étrangers à court terme		2 715	2 271
Total des fonds étrangers		25 715	26 271
TOTAL DU PASSIF		37 217	37 752

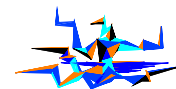


TABLEAU DE FINANCEMENT

en mille CHF	2009/10	2008/09
Résultat	421	421
Amortissements	1 230	1 233
Cash flow	1 651	1 654
Variation de l'actif circulant net (liquidités non comprises)	1 216	-541
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	2 867	1 113
Investissements nets sur immobilisations corporelles	-559	0
Free cash flow	2 308	1 113
Dividende distribué	-400	-400
Variation des dettes financières à long terme	-1 000	-1 000
Variation des dettes financières à court terme	-470	160
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	-1 870	-1 240
Variation des liquidités	438	-127
<i>Justification</i>		
Liquidités au début de l'exercice	25	152
Liquidités à la fin de l'exercice	463	25
Variation des liquidités	438	-127

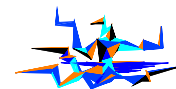


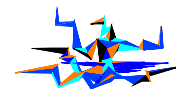
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions se divise en 1'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10'000.— chacune. Les fonds propres ont évolué de la manière suivante :

en mille CHF	Capital-actions	Réserve générale	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.04.08	10 000	1 039	421	11 460
Attribution		21	-21	0
Dividende			-400	-400
Résultat de l'exercice 2008/09			421	421
Capitaux propres au 31.03.09	10 000	1 060	421	11 481

en mille CHF	Capital-actions	Réserve générale	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.04.09	10 000	1 060	421	11 481
Attribution		21	-21	0
Dividende			-400	-400
Résultat de l'exercice 2009/10			421	421
Capitaux propres au 31.03.10	10 000	1 081	421	11 502

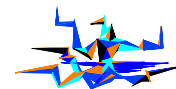
A l'Assemblée générale, chaque action donne droit à une voix.



CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

en mille CHF	2009/10	2008/09
Détail des comptes		
Frais annuels à la charge des partenaires	7 263	6 344
Autres produits d'exploitation	1 073	741
Produits financiers	3	13
Prestations de l'entreprise	8 339	7 098
Service-système et régulation	-989	-26
Matériel et prestations de tiers	-982	-643
Autres charges d'exploitation	-663	-666
Produits/charges hors exploitation	5	4
Prestations préalables	-2 629	-1 331
Résultat brut réalisé	5 710	5 767
Amortissements	-1 230	-1 233
RÉSULTAT NET RÉALISÉ	4 480	4 534

en mille CHF		2009/10	2008/09
Répartition des charges	en %		
Main d'oeuvre facturée	26.1	1 167	1 150
Redevances et impôt spécial	38.6	1 728	1 778
Energie gratuite, de restitution	0.9	41	36
Impôts	10.9	489	489
Redevances et impôts aux collectivités publiques	50.4	2 258	2 303
Intérêt sur le capital étranger	14.1	634	660
Intérêt sur le capital propre	8.9	400	400
Attribution à la réserve	0.5	21	21
RÉPARTITION TOTALE	100.0	4 480	4 534



ANNEXE

1- Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes annuels de la Lizerne et Morge S.A. ont été établis conformément aux règles du droit des sociétés anonymes et en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les commentaires ci-après comprennent également les informations prescrites à l'article 663b du Code des obligations (CO), "Annexe".

2- Principes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan, aux coûts d'achat ou de production diminués des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique ou, pour les installations avec droit de retour, au maximum sur la durée de la concession.

Les durées estimées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Bâtiments d'exploitation et administratifs	35 - 50 ans
Installations partie électrique	10 - 40 ans
Installations partie hydraulique	25 - 90 ans
Installations de transport	25 - 40 ans
Installations de distribution	25 - 40 ans
Circuits de mesure et de contrôle commande	5 - 15 ans
Installations en construction et projets	seulement en cas de dépréciation de valeur

Les immobilisations incorporelles (concessions) sont prises en compte dans le bilan à leur valeur d'achat, et l'amortissement est fait linéairement sur la durée de la concession, soit de 90 ans. La concession a été octroyée jusqu'au 31.12.2052.

Les investissements pour le renouvellement ou l'amélioration de l'aménagement sont activés si leur durée est prolongée d'une manière significative, si leur capacité est augmentée ou si une amélioration substantielle de la qualité de la production peut être obtenue.

3- Dépréciation d'actifs

La valeur comptable des actifs de la société est vérifiée périodiquement et ajustée en conséquence si une perte de valeur durable est intervenue.

4- Liquidités et titres

Les liquidités contiennent les avoirs postaux et bancaires, ainsi que les placements financiers auprès des banques avec une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à la valeur nominale.

Les titres sont repris aux coûts d'acquisition diminués d'éventuelles pertes de valeurs.

5- Frais annuels à la charge des partenaires

Les frais non couverts par les autres produits d'exploitation, ainsi que par les produits financiers sont, selon le règlement contractuel, pris en charge par les actionnaires en fonction de leur participation.

6- Autres produits d'exploitation

en mille CHF	2009/10	2008/09
Ventes d'énergie et d'eau	575	441
Utilisation du réseau 65 kV	309	108
Remboursements de prestations	152	173
Autres produits divers	37	19
Total	1 073	741



7- Redevances et impôt spécial

en mille CHF	2009/10	2008/09
Redevances hydrauliques aux communes	691	711
Impôt spécial sur les forces hydrauliques canton	1 037	1 067
Total	1 728	1 778

8- Charges financières

en mille CHF	2009/10	2008/09
Intérêts sur emprunts	634	660
Total	634	660

9- Produits/Charges hors exploitation

en mille CHF	2009/10	2008/09
Autres produits	5	4
Total	5	4

10- Impôt sur le bénéfice

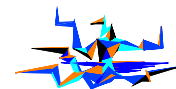
L'accord avec les autorités fiscales réglant l'imposition du bénéfice est échu depuis le 31.12.2005, des pourparlers sont en cours. L'impôt sur le bénéfice des quatre derniers exercices pourrait être ainsi modifié en fonction du résultat des négociations.

11- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Immeubles	Installations de production	Installations en construction	Concessions	Total
Valeurs d'achat au 01.04.09	660	65 780	0	350	66 790
Entrées	0	0	559	0	559
Sorties	0	0	0	0	0
Valeurs d'achat au 31.03.10	660	65 780	559	350	67 349
Amort. cumulés au 01.04.09	-660	-29 190	0	-83	-29 933
Amortissements 2009/2010	0	-1 223	0	-7	-1 230
Sorties	0	0	0	0	0
Amort. cumulés au 31.03.10	-660	- 30 413	0	-90	-31 163
Valeur comptable nette au 31.03.10	0	35 367	559	260	36 186
Valeur comptable nette au 31.03.09	0	36 590	0	267	36 857

Les valeurs d'assurances incendie des installations de production et des immeubles s'élèvent, le 31.03.2010, à CHF 44.8 mio (31.03.2009 CHF 44.4 mio).



12- Créances résultant de ventes et de prestations

en mille CHF	31.03.2010	31.03.2009
Vis-à-vis des actionnaires	0	47
Vis-à-vis de tiers	475	118
Total	475	165

13- Comptes de régularisation actif

en mille CHF	31.03.2010	31.03.2009
Actifs transitoires vis-à-vis de tiers	93	705
Total	93	705

Au 31.03.2010, les actifs transitoires englobent principalement les primes d'assurances payées d'avances.

14- Dettes financières à long terme

en mille CHF		31.03.2010	31.03.2009
Taux d'intérêt	Durée		
2.54	30.03.06-29.03.16	20 000	20 000
2.52	30.03.06-29.03.14	3 000	4 000
Total		23 000	24 000

15- Dettes résultant d'achats et de prestations

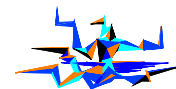
en mille CHF		31.03.2010	31.03.2009
Vis-à-vis des actionnaires		471	0
Vis-à-vis de tiers		487	334
Total		958	334

16- Dettes financières à court terme

en mille CHF		31.03.2010	31.03.2009
Taux d'intérêt	Durée		
2.52	01.04.09-31.03.10	0	1 000
2.52	01.04.10-31.03.11	1 000	0
0.50	30.03.09-28.04.09	0	470
Total		1 000	1 470

17- Autres dettes

en mille CHF		31.03.2010	31.03.2009
Vis-à-vis de tiers		0	1
Total		0	1



18- Comptes de régularisation passif

en mille CHF	31.03.2010	31.03.2009
Dette fiscale	380	241
Redevances et impôt spécial	80	68
Passifs transitoires vis-à-vis de tiers	297	157
Total	757	466

19- Engagements résultant de la prévoyance professionnelle

La société n'a pas de collaborateur propre. Conformément au contrat de mandat, le personnel nécessaire est mis à disposition par l'Energie de Sion-Région S.A. Les frais de personnel figurant au compte de résultat correspondent aux charges facturées par l'Energie de Sion-Région S.A. Par conséquent, la société n'est pas porteuse de risques selon Swiss GAAP RPC 16.

20- Relations avec des sociétés liées

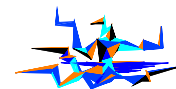
Les sociétés liées comprennent toutes les sociétés et collectivités de droit public énumérées en page 1 du présent rapport. Le cadre général des relations entre la société et ses actionnaires est défini par un contrat de partenaires. Si des relations substantielles existent avec ceux-ci, elles sont mentionnées dans les remarques respectives sur le bilan et le compte de profits et pertes. Toutes les transactions sont traitées conformément aux contrats de partenaires.

21- Evaluation des risques

La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels doit faire face la société a été formalisée. Cette analyse traite des principaux risques auxquels elle est exposée et de leurs conséquences sur les états financiers.

22- Indications supplémentaires

Il n'existe pas d'autre fait devant être signalé en vertu de l'article 663b du CO ou des normes Swiss GAAP RPC.



PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

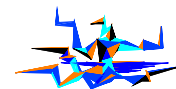
Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

CHF	2009/10	2008/09
Report de l'exercice précédent	-	-
Résultat de l'exercice	421'000	421'000
Résultat au bilan	421'000	421'000
Dividende 4 % (exercice précédent: 4 %)	400'000	400'000
Attribution à la réserve générale	21'000	21'000
Report à nouveau	-	-
Total	421'000	421'000

Sion, le 28 mai 2010

Au nom du Conseil d'administration
Le Président Le Vice-Président

Alfred Squaratti *Florian Grognez*



ADMINISTRATION

L'Assemblée générale du 21 août 2009 a élu Monsieur Alfred Squaratti en remplacement de Monsieur Marcel Maurer démissionnaire. Elle a remercié M. Maurer pour son engagement sans faille à la tête de la société.

Le Conseil d'Administration a élu lors de sa séance du 21 août 2009 Monsieur Alfred Squaratti en tant que Président du Conseil d'Administration et confirmé Monsieur Florian Grognuz en qualité de Vice-Président.

Conformément à l'article 21 des statuts, il appartiendra également à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice écoulé d'élire l'Organe de révision pour l'exercice 2010/2011.

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTROLE RESTREINT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES
DE LIZERNE ET MORGE SA A SION**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (compte de profits et pertes, bilan, tableau de financement et annexe, à l'exception du calcul de la valeur ajoutée qui ne fait pas partie des Swiss GAAP RPC) de votre société pour l'exercice arrêté au 31 mars 2010.

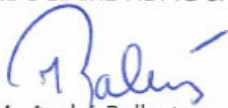
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'Administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées.

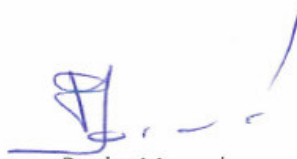
Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts ainsi qu'aux normes Swiss GAAP RPC.

FIDUCIAIRE FIDAG SA



M.-André Ballestraz
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Raphy Morard

Sion, le 28 juin 2010